

# Le septuagénaire harceleur irresponsable pénalement

Un homme de 72 ans était poursuivi pour avoir harcelé son ex-femme. Son discernement étant aboli, il a été déclaré irresponsable.

Antoine BENEYTOU  
a.beneytou@charentelibre.fr

C'est une décision rare qu'a prise hier le tribunal correctionnel d'Angoulême. Celle de déclarer irresponsable pénalement Jean-Guy, un retraité de Saint-Michel de 72 ans. Les juges ont dit que c'était bien lui qui avait harcelé son ex-femme, qui s'était introduit à son domicile sans son autorisation, qui lui avait volé ses clés de voitures, l'avait appelée 84 fois en à peine quelques jours et avait menacé de la tuer avec un fusil. Mais ils ont constaté que son discernement était aboli au moment des faits, l'été dernier. Parce que Jean-Guy souffre de «*délires paranoïaques*», explique le psychiatre dans son rapport. Et ses propos à la barre en attestent.

**«Je suis attiré par les cimetières»**

Comme quand son avocat M<sup>e</sup> François Des Minières l'invite à s'exprimer, lui tend une perche pour présenter des excuses à sa femme et à sa fille de 38 ans, assises sur le banc de la partie civile. «*Tout ceci est un tissu de mensonges. C'est vindicatif. [...] Elles sont très fortes, très malines*», dit-il tout tremblant et la bouche asséchée par les médicaments. Depuis des années, sa femme et sa fille ne connaissent que trop ses sauts d'humeurs. Cette dernière a dépeint le contexte fami-

lial, pourri par les délires de Jean-Guy. «*J'ai grandi dans la violence, les menaces*», explique sa fille qui implore le tribunal de protéger sa mère. «*Il en va de sa sécurité. Après l'audience, j'ai peur pour elle. Il va revenir chez ma mère, c'est sûr!*», dit-elle. «*Je ne saurais trop vous conseiller de changer de numéro de téléphone et de changer les serrures*», admet la présidente du tribunal, Nathalie Billington.

»

**Il en va de sa sécurité. Après l'audience, j'ai peur pour elle. Il va revenir chez ma mère, c'est sûr!**

C'est que cet été, Jean-Guy a pisté son ex-compagne régulièrement. Alors qu'elle faisait ses courses, la pharmacienne l'a même prévenue qu'il se cachait derrière la poste et l'attendait. Toutes les deux sont épuisées, sans solution, démunies. Malgré le divorce, au milieu des années 2000, elles continuaient de l'aider. «*Je l'aimais toujours*, dit son ex en pleurant. *Mais il voulait tout le temps mourir, il ne parlait que de mort. Je voulais*

*vivre, on ne respirait plus le même oxygène.*»

«*C'est vrai que je suis attiré par les cimetières*», dit à la barre le septuagénaire. Qui, depuis des années, alterne les séjours en hôpital psychiatrique et chez sa femme. «*Mais il ne prenait pas bien son traitement. Et c'est là que la démence revenait.*» Cet été il en est même venu aux mains avec sa fille.

**Interdiction d'entrer en contact avec les victimes**

Au mois d'août, il a tenté de mettre fin à ses jours en faisant exploser une bouteille de gaz dans sa voiture. Éjecté du véhicule, il s'en est miraculeusement sorti et a été hospitalisé sous contrainte au centre hospitalier spécialisé Camille-Claudé à La Couronne. Hier à l'audience, il était accompagné d'un infirmier. Son avocat, M<sup>e</sup> Des Minières, a contesté les faits, mais s'en est remis aux réquisitions du procureur, qui demandait au tribunal de déclarer Jean-Guy irresponsable. Réquisitions suivies. Cela signifie que le prévenu n'a pas été condamné, au vu de son état de santé mentale. Mais malgré cette déclaration d'irresponsabilité pénale, le tribunal a ordonné une mesure d'interdiction d'entrer en contact avec les victimes pendant dix ans. Hier soir, Jean-Guy est retourné à Camille-Claudé.

## ■ ROULLET-SAINT-ESTÈPHE

### Ils avaient braqué un retraité à son domicile

Quatre jeunes hommes ont été interpellés en début de semaine par les gendarmes de Coteaux-du-Blanzacais dans le cadre d'une enquête sur un vol avec violences commis à la fin du mois de novembre. Il était 22 heures, ce soir-là, lorsque les mis en cause sont entrés chez un retraité vivant à Roulet-Saint-Estèphe, rue du Champ-du-Puits, près de l'ancienne RN 10, à la limite de La Couronne. Les auteurs sont passés par la fenêtre de la salle de bains. Munis d'un pistolet, ils ont braqué l'arme sur la tempe du propriétaire des lieux

qui se trouvait devant le téléviseur. L'homme a refusé de se laisser faire et a été roué de coups par les malfaiteurs. Ils ont finalement dérobé un ordinateur, un téléphone et un peu d'argent. L'enquête des gendarmes a permis de les retrouver, de les localiser et de les interpellés. Ils ont été placés en garde à vue dans les locaux de la gendarmerie de Coteaux-du-Blanzacais. Parmi ces quatre jeunes hommes, l'un est mineur. Les trois autres devraient être jugés dès aujourd'hui en comparution immédiate par le tribunal correctionnel d'Angoulême.

## ■ LA COURONNE ET ANGOULÈME

### Deux salons de coiffure cambriolés dans la nuit

Le salon de coiffure LL Coiffeur de La Couronne a été cambriolé dans la nuit de lundi à mardi. Il était 3h23 très précisément lorsqu'un individu encagoulé et vêtu d'un sweat à capuche a brisé avec une pierre la vitrine du salon situé route de Bordeaux. L'alarme s'est déclenchée, la police a été prévenue, mais le cambrioleur a tout de même pu remplir des sacs cabas avec la marchandise stockée dans le commerce. Des produits ont été dérobés, mais aussi des lisseurs, des tondeuses, des sèche-cheveux... Des coffrets cadeaux réservés à la clientèle pour les fêtes de fin d'année ont également été volés. L'auteur du cambriolage est aussi reparti avec un fond de caisse de

100 euros. Le tout sous l'œil des caméras de surveillance... La police n'a pas pu interpellé l'auteur en flagrant délit. Le gérant du salon a déposé plainte dans la foulée. Les salariés se sont débrouillés et ont pu rouvrir le salon dès le matin. «*Avec l'assurance, on a le droit à un gardiennage avec un vigile et un chien durant une semaine*», explique le patron du commerce. Dans la nuit du 12 au 13 décembre, un autre salon de coiffure, situé rue de Paris à Angoulême, avait lui aussi été la cible d'un ou plusieurs cambrioleurs. Là encore, la vitrine a été cassée, vers 2 heures selon des témoins. Aucun fond de caisse n'a été dérobé mais le ou les auteurs sont repartis avec du matériel de coiffure.

## ■ COGNAC

### Une journée bien remplie pour la police nationale

Les policiers cognaçais n'ont pas chômé hier. Depuis la nuit jusque dans l'après-midi, ils ont dû procéder à de multiples interventions aussi diverses que variées. Dans leur hotte, ivresse, stupéfiants, vol, dégradation de véhicules et malaise. Le premier fait s'est déroulé dans le courant de la nuit avec un homme contrôlé pour ivresse publique, qui détenait des stupéfiants et les a menacés. Il a été placé en garde à vue. Au petit matin, à Croin, c'est une affaire de pneus crevés volontairement pour laquelle ils ont été appelés, avant d'interpellé un peu plus tard un

conducteur ivre (2,3 grammes d'alcool dans le sang) dont la voiture avait fini dans un mur, puis un autre qui conduisait sous l'emprise de stupéfiants et avait tenté de les semer. Les deux ont aussi été placés en garde à vue. En fin de matinée, ils ont enchaîné avec un malaise cardiaque cette fois, rue David, puis dans l'après-midi avec un couple qui avait dérobé des produits alimentaires et d'esthétique chez Auchan, avant de mettre la main sur un Géorgien en situation irrégulière, d'opérer une mise sous écrou, et de terminer sur le vol d'un vélo à Saint-Jacques.

## ■ SAINT-YRIEIX

### Dix-huit mois de prison avec sursis pour des attouchements sur sa voisine de 6 ans

Un homme de 56 ans a été condamné hier par le tribunal correctionnel d'Angoulême à dix-huit mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve pour des attouchements sexuels commis sur la fille de son voisin, âgée de 6 ans. Les faits se sont déroulés à Saint-Yrieix au cours de l'été dernier, à plusieurs reprises. Lors de l'audience, le quinquagénaire, inconnu de la justice, a reconnu les faits. C'est la mère de la victime qui a recueilli les confessions de sa fille alors qu'elle prenait son bain. Cette dernière se rendait régulièrement chez ce voisin pour aller donner à manger à des poissons et aux canards, dans un étang. En échange de caresses, la fillette pouvait jouer à l'ordinateur. Le procureur, qui voit en cet homme «*un agresseur sexuel dangereux*», avait requis une peine de dix-huit mois de prison dont huit avec sursis et mise à l'épreuve. Le tribunal est donc allé en deçà des réquisitions. Ce technicien en informatique père de trois enfants majeurs suit actuellement une psychothérapie pour tenter de comprendre ce qui a pu le pousser à commettre ces actes. Le tribunal l'a également obligé à se soigner et l'a interdit d'entrer en contact avec la victime.

## Droits de douane: les États-Unis ciblent aussi le cognac

Épargnés jusqu'à présent par la bataille douanière qui oppose les États-Unis à l'Union européenne, les brandies français (dont le cognac et l'armagnac) pourraient rejoindre la liste des produits surtaxés par l'administration Trump. L'absence du cognac sur une première liste publiée en octobre était considérée comme une surprise par les analystes financiers. Les États-Unis sont la première destination de l'eau-de-vie charentaise avec 94,3 millions de bouteilles livrées entre août 2018 et juillet 2019, ce qui représente 44,5 % des expéditions.

»

**Le BNIC reste vigilant quant à la suite des négociations.**



Le cognac pourrait se voir imposer jusqu'à 100 % de droits de douane additionnels.

Photo archives CL

Cette anomalie pourrait prendre fin, à croire une nouvelle liste de produits à surtaxer, publiée jeudi dernier par le Bureau du représentant américain au commerce, lié au gouvernement. Comme les whiskies irlandais ou les huiles d'olive espagnoles, le cognac pourrait se voir imposer jusqu'à

100 % de droits de douane additionnels en guise de réaction de la part des États-Unis aux subventions européennes accordées à l'avionneur Airbus, jugées non conformes par l'Organisation mondiale du commerce. Le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) ne sou-

haïte pas commenter la situation à ce stade, rappelle que pour l'instant le produit reste épargné, mais affirme rester «*vigilant quant à la suite des négociations*». La filière n'est pas surprise, puisqu'elle accentue ses expéditions vers les États-Unis cette année afin d'y constituer des réserves.